

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mars 2024

PJL DDADUE - (N° 2334)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 68

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 13

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« de réduction des émissions de gaz à effet de serre »

les mots :

« des marchés carbone ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mise en cohérence de l'intitulé du ministre compétent sur le MACF avec le nouvel intitulé du décret d'attribution du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (décret n° 2024-28 du 24 janvier 2024) paru suite au remaniement gouvernemental du début d'année.